

Débouchés

- > Salarié en E.T.S (Prise en charge VSL ou Obligatoirement associé à un DEA pour prise en charge en ambulance)
- > Salarié en Etablissements de santé public ou privés (service transport)
- > Intérimaires

Spécialisations / évolution de carrière

- > Diplôme d'état d'Ambulancier

Informations complémentaires

cscontact.ifa@gipes.fr

Notes

ÉTABLISSEMENT RÉGIONAL DE FORMATION DES PROFESSIONS PARAMÉDICALES

DU G.I.P.E.S. D'AVIGNON
ET DU PAYS DE VAUCLUSE



FORMATION D'AUXILIAIRE AMBULANCIER

Arrêté du 28 septembre 2011 modifiant l'arrêté du 26 janvier 2006 relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'État d'**ambulancier**



E.R.F.P.P. du G.I.P.E.S d'Avignon et du Pays de Vaucluse
740, chemin des Meinjarries - 84 907 Avignon cedex 9

www.erfpp84.fr - Tél. 04 32 40 37 00



Quand et comment s'inscrire aux formations d'auxiliaires ambulanciers ?

> 3 sessions/an, offrant chacune 24 places (en règle générale : mars, juin, octobre, mais susceptible de modification, voir sur www.ERFPP84.fr)

> Ouverture inscriptions permanente

> Inscriptions :

Dépôt d'un dossier **complet**

(à télécharger sur www.ERFPP84.fr)

Et **exclusivement sur RDV** (contact.ifa@gipes.fr)

Comment rentre-t-on en formation ?

Les éléments à fournir pour votre dossier

- Dossier d'inscription à la formation auxiliaire ambulancier (à télécharger)
- 2 photos d'identité
- Photocopie de la Carte Nationale d'Identité recto/verso ou passeport en cours de validité
- Curriculum vitae + lettre de motivation
- Photocopie du permis de conduire B recto/verso conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité (depuis plus de 3 ans ou 2 ans si conduite accompagnée)
- Attestation d'assurance de responsabilité civile nominative mentionnant la couverture durant l'ensemble de la formation
- Attestation d'affiliation à une caisse de sécurité sociale (droits ouverts)
- fournir un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier, délivré par un médecin agréé, daté de moins de trois mois
- présenter l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance délivrée après examen médical,
- Photocopie des vaccinations obligatoires pour les professionnels de santé (selon réglementation en vigueur).

Une fois votre dossier complet et déposé vous êtes placé en liste d'attente.

Trois mois avant le début d'une formation vous êtes avertis par courrier de votre acceptation, ou non, pour la prochaine session.

En fonction d'éventuels désistements nous contactons les candidats du haut de la liste au fur et à mesure.

Le cout de la formation

> 750€ (tarif 2020)

> Quelques organismes peuvent participer et accompagner votre projet. (Employeur, Pole emploi, Fongecif, Missions Locales ...)

Le contenu de la formation

- **5 modules répartis sur 2 semaines (70h).**
 - Hygiène (10h)
 - Déontologie (7h)
 - Gestes de manutention (10h)
 - Règles du transport sanitaire (10h)
 - Gestes d'urgences (33 h)
- **Enseignements :**
 - Des cours théoriques
 - De nombreuses mises en situations, avec participations de tous les élèves
- **Attestations finales:**

Obtenues selon des critères de présence et de compétences (évaluations pratique et écrite) :

- **Attestation de formation de 70h** comprenant une indication du niveau des compétences du stagiaire.
- Attestation de formation aux gestes et soins d'urgences niveau 2 (**AFGSU**)